



**PRÉFÈTE  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau des élections, de l'Administration générale  
et de la réglementation

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ

### **ARRÊTÉ**

**Fixant la liste des candidats au second tour des élections législatives du 7 juillet 2024**

La Préfète des Vosges,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU les articles L.127 et suivants, L.154 à L.161 et R.98 à R.102 du code électoral,
- VU le décret du Président de la République du 5 octobre 2022 portant nomination de Madame Valérie MICHEL-MOREAUX en qualité de préfète des Vosges ;
- VU le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,
- VU pour chacune des 4 circonscriptions, les résultats du premier tour des élections législatives du 30 juin 2024 proclamés par la commission de recensement des votes réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;
- VU les candidatures déposées en préfecture le 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2024 ;

*Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,*

### **ARRETE**

**Article 1** - La liste des candidats au second tour de l'élection des députés à l'assemblée nationale du 7 juillet 2024, pour chacune des quatre circonscriptions électorales du département des Vosges est arrêtée comme suit :

1<sup>ère</sup> circonscription : Epinal :

1. M. Pierre FRANÇOIS (remplaçante Mme Ludivine PEREIRA)
2. M. Stéphane VIRY (remplaçant M. Cédric HAXAIRE)

2<sup>ème</sup> circonscription : Saint-Dié :

1. M. Gaëtan DUSSAUSAYE (remplaçant M. Geoffrey MOUREY)
2. M. David VALENCE (remplaçante Mme Charline PRINCE)

3<sup>ème</sup> circonscription : Remiremont

1. M. Christophe NAEGELEN (remplaçant M. Thomas GION)
2. Mme Pauline FRESSE (remplaçant M. Johan GIROT)

4<sup>ème</sup> circonscription : Neufchâteau

1. M. Jean-Jacques GAULTIER (remplaçant Mme Carole THIEBAUT-GAUDE)
2. M. Sébastien HUMBERT (remplaçant M. Christophe ALEXANDRE)

**Article 2** - Le secrétaire général de la préfecture et les maires du département sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dès réception aux emplacements habituels de la commune et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Epinal, le - 2 JUIL. 2024

La Préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général,

David FERCHERON